



ANNEXE 1

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 juin 2012

8. PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE 2012-2015 AU CNSMD DE LYON

PRÉAMBULE

Au Conseil d'Administration du 10 décembre 2010, le directeur du CNSMD rappelait que sa lettre de mission appelait un renforcement de l'espace consacré à la Recherche et la constitution d'un Conseil de la Recherche.

La nomination d'Alain Poirier comme directeur de la Recherche a été présentée au Conseil d'Administration du 30 mars 2011, assortie de cette mission :

« Proposer un plan stratégique soulignant création, innovation, et spécificités de l'établissement, sur une perspective de plusieurs années dans le domaine de la Recherche. Ce plan engagera la démarche de l'établissement, intégrera les liens existants ou à créer avec d'autres institutions et devra faire l'objet d'une communication au Conseil d'Administration. ».

Depuis son arrivée au Cnsmd de Lyon en février 2011, la tâche du directeur de la recherche a consisté à dresser un bilan des actions relevant de la recherche, de les inscrire dans une stratégie de développement en s'appuyant sur la richesse de l'établissement et créer des synergies favorables à l'esprit de la recherche.

La particularité de l'établissement repose en effet sur une pratique des mémoires écrits à la fin du cycle unique d'études, devenu aujourd'hui le 2^{ème} cycle dans l'application de la réforme de Bologne (1999). Ces mémoires, écrits et soutenus, entrent dans la validation du grade de Master décerné à la fin du 2^{ème} cycle.

Le rôle du directeur de la recherche correspond ainsi à assurer une coordination de la recherche, principalement au niveau des cycles de Master et de doctorat dans un premier temps, puis à hauteur de l'ensemble des cursus dans un second temps (cf. la mise en place d'une « initiation à la recherche » dès la troisième année de premier cycle.)

A. ACTIONS ENTREPRISES

Quatre axes principaux ont été dégagés durant le premier semestre de 2011 :

1. ORGANISATION DE LA RECHERCHE AU CNSMD DE LYON

- mise en place d'un **Conseil de la recherche** chargé d'identifier les axes et les thématiques de recherche cohérents et propres à la personnalité de l'établissement. Le conseil est principalement constitué de responsables pédagogiques de l'institution, de professeurs et d'enseignants-chercheurs engagés dans la recherche, et, selon les sujets, de personnalités extérieures membres des institutions partenaires ;
Installé le 17 mai 2011, le Conseil a identifié, en relation avec les points forts de l'établissement, les trois orientations suivantes :
 1. relation entre création et interprétation ;
 2. dimensions historiques et innovantes dans l'interprétation de la musique ancienne et contemporaine ;
 3. exploitation du domaine patrimonial en relation avec les fonds déposés à la médiathèque.
- assurer le suivi du **3^{ème} cycle de doctorat de musique « Recherche et pratique »** défini en coordination entre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Ministère de la Culture et de la communication, et dont les objectifs identifiés renvoient en particulier à une recherche appliquée, en relation avec l'école doctorale 3LA et les universités et grandes écoles partenaires (Lyon 2, Jean Monnet St-Etienne et l'ENS-Lyon).
Ce cycle de doctorat, impliquant les deux CNSMD en partenariat avec des écoles doctorales, a été officiellement approuvé par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le 9 novembre 2011.
Le premier concours d'entrée au doctorat « Recherche et pratique » a été ouvert pour l'année académique 2011-2012 et quatre doctorants ont été admis (disciplines : chant, alto, viole de gambe et composition).

2. ENCADREMENT DE LA RECHERCHE

- entretenir et développer une **politique de partenariats** avec d'autres établissements d'enseignement supérieur français et étrangers, axée sur l'interdisciplinarité et affichant une volonté institutionnelle de constituer des réseaux.
Un premier partenariat a été engagé avec la Haute Ecole de Musique de Genève en février 2012 ;
- entretenir et développer une politique d'entretien et d'élargissement des **relations nationales et internationales** dans le domaine de la recherche. Dans ce contexte, le lien avec l'AEC, qui a inauguré une « plateforme recherche » à Belgrade en avril 2011 puis à Rome en mai 2012, reste une rencontre essentielle pour la diffusion des savoir-faire en ce domaine et les politiques d'échange qui pourront s'ensuivre.
Cette « **plateforme recherche** » proposera sa troisième édition au Cnsmd de Lyon du

18 au 20 avril 2013, dans le prolongement immédiat du colloque international consacré aux relations transversales entre musique, danse et image.

3. VALORISATION DE LA RECHERCHE

- une politique de **diffusion des savoirs** a été développée sous forme de journées d'étude publiques, les « Journées de la recherche », avec quatre dates organisées en 2011-2012. Ces journées sont destinées à mettre en évidence l'avancement de la recherche des doctorants, voire des étudiants en Master ou d'enseignants intervenants. Six journées sont programmées en 2012-2013, en collaboration avec l'ENS de Lyon qui en accueillera deux en ses murs.
- une politique de **communication** a été mise en œuvre sur le site du Cnsmd et est accessible depuis la rentrée 2011-12 avec un onglet « recherche » déclinant les rubriques suivantes :
 - actualité de la recherche (annonçant notamment le calendrier et le programme des « Journées de la recherche » et des événements proposant des interventions de chercheurs) ;
 - organes de décision (Conseil de la recherche et Conseil scientifique) ;
 - présentation du doctorat « Recherche et pratique » ;
 - Cahiers de la recherche destinés à mettre en ligne les meilleurs travaux réalisés au Cnsmd et dignes d'être diffusés ;
 - outils de la recherche (renvois à des bases de données et autres documentations accessibles en ligne) ;
 - documentation sur la recherche artistique en musique ».

4. EVALUATION DE LA RECHERCHE

- un « **Conseil scientifique de la recherche** », composé d'experts internationaux doit se réunir au Cnsmd périodiquement (tous les deux ou trois ans) afin de dresser un bilan de la recherche existante et d'établir des propositions de développement de celle-ci dans le cadre de l'établissement.
La première réunion de ce Conseil scientifique se tiendra en novembre 2012.

B. ACTIONS A ENTREPRENDRE OU A DEVELOPPER

1. DEVELOPPER LES « SAVOIR-FAIRE »

Le cycle de doctorat « Recherche et pratique » doit faire l'objet de plusieurs attentions :

- **la consolidation du doctorat « Recherche et pratique »** tient dans la forte définition de ses orientations, notamment dans la distinction essentielle avec le doctorat de musicologie tel qu'il est pris en charge par l'université : la double compétence attendue entre une pratique de haut niveau (post-Master) dans la discipline principale et la capacité à mener une démonstration et à articuler une problématique sont les fondements de cette formation originale ;

- **l'encadrement de la recherche en doctorat** doit être mené en collaboration étroite entre le directeur de la recherche, le professeur référent du Cnsmd et le directeur de thèse de l'université. Un bilan annuel sur l'avancement des travaux et la mise au point d'un planning précis pour les années suivantes ;
- prendre en compte et accompagner des initiatives internes comme le « **laboratoire scène/recherche** » mis en place en 2012-2013 qui permettra à des instrumentistes d'associer un savoir-faire associé aux nouvelles technologies et une réflexion sur les conséquences multiples de ces expériences ;
- l'association de la pratique et de la recherche doit également permettre aux étudiants de se sensibiliser aux problématiques essentielles de l'avenir des métiers de la musique : travailler au **renouvellement du concert** (ce dont témoignent certains des travaux présentés en 2012) et au **renouvellement des publics** entre pleinement dans l'élargissement des compétences des étudiants : la prise en charge de telles problématiques conduira à enrichir les professions artistiques, voire à imaginer de nouvelles professions qui impliquent un élargissement des compétences ;
- l'encadrement et le suivi des travaux doivent mener à la **mise en valeur des professeurs référents du Cnsmd** en terme d'« **artistes-enseignants-chercheurs** ». Dans le cadre d'une thèse doublement encadrée par un professeur du Cnsmd et par un directeur de thèse universitaire, la reconnaissance du statut de professeur « **habilité à diriger des recherches artistiques** » (**HDRA**) est essentielle. Les deux ministères de tutelle doivent être saisis et engager au plus tôt une réflexion pouvant mener à ce titre justifié (sous des conditions à définir) pour des enseignants dont l'excellence de la carrière artistique atteste de leurs hautes qualités et de leur savoir-faire.

2. DEVELOPPER LE « FAIRE SAVOIR »

- la mise en situation des doctorants doit être accentuée, non seulement dans le cadre des « Journées de la recherche » organisées par le Cnsmd, mais également dans celui d'événements publics d'importance, tel le **colloque international** qui se tient désormais tous les deux ans au Cnsmd (deuxième édition en avril 2013). De même, il est essentiel que les doctorants puissent exposer l'état de leur recherche **dans des cadres universitaires**, notamment à l'occasion des journées doctorales. Cette politique doit être inscrite directement dans les partenariats engagés ou à initier avec d'autres institutions ou universités ;
- les relations et partenariats déjà évoqués doivent être élargis **aux écoles d'art ou autres écoles supérieures** (d'ingénieur, de management, ou encore d'organismes mettant en œuvre les nouvelles technologies). « **Sortir le Conservatoire de ses murs** » doit également prendre en charge des partenariats étrangers plus importants et spécifiques ;
- La mise en place d'**équipes de recherche regroupant des artistes-enseignants-chercheurs et des doctorants**, voire des Masters, afin de proposer une approche

créative et innovante et propre à la personnalité de l'établissement. La participation de personnalités extérieures invitées sera susceptible d'enrichir les échanges et de favoriser la communication au sujet de la recherche au Cnsm ;

- une politique de **publications** dans la rubrique du site internet des « Cahiers de la recherche » consistant à afficher, tout ou partie, des travaux écrits réalisés par les étudiants à l'issue du cycle de Master ou des travaux de professeurs sous forme d'articles. Les meilleurs mémoires des étudiants seront sélectionnés par un groupe de travail composé de professeurs-artistes-enseignants engagés dans la recherche (les travaux soutenus en 2012 montrent que plusieurs d'entre eux sont dignes de figurer à titre d'exemple dans les « Cahiers de la recherche »).
De même, les thèses soutenues pourront faire l'objet de la même attention, sauf dans le cas d'un projet d'une publication externe.

C. ACTIONS PARALLELES

- Il est nécessaire de réfléchir à l'attribution des **allocations de recherche** aux étudiants en 3^{ème} cycle, en liaison avec l'université ou d'autres partenaires, ainsi que de leur confier des tâches *responsabilisantes* en particulier au sein de l'établissement. L'implication des doctorants, tant au sein de laboratoires de recherche internes ou externes, qu'en terme d'application de leur savoir-faire est un élément essentiel qui participera également à l'attractivité internationale de ce diplôme.
- La **nécessité urgente d'une articulation** entre les formations supérieures dispensées en France sous tutelle du ministère de la Culture et de la communication, aujourd'hui inexistante ou informelle, est la clé pour un enseignement musical supérieur de qualité, répondant plus clairement aux objectifs européens, et capable d'initier et de porter la recherche musicale en France en harmonie avec le système d'enseignement supérieur européen.

Alain Poirier
Directeur de la recherche